

7 Chili

Soutien à l'agriculture

Le Chili est l'un des pays de l'OCDE qui soutient le moins son agriculture, les aides s'établissant à 2.7 % des recettes agricoles brutes (ESP en %). Le secteur ne bénéficie de presque aucun soutien des prix du marché ; quant au soutien budgétaire, il vise en grande partie les petits exploitants et prend surtout la forme d'aides à l'utilisation d'intrants, en particulier d'un soutien à la formation de capital fixe.

Plus de la moitié des dépenses publiques consacrées au secteur agricole financent des services d'intérêt général, intéressant en particulier les infrastructures d'irrigation extérieures aux exploitations, l'inspection et le contrôle, l'accès aux terres et la restructuration foncière, et les systèmes de connaissances et d'innovation agricoles. Cette part allouée aux services d'intérêt général se classe parmi les plus élevées des pays étudiés dans le présent rapport.

Principales évolutions de l'action publique

En 2019, le gouvernement a mis en avant quatre domaines stratégiques : 1) la modernisation des institutions, 2) les associations de producteurs, 3) la durabilité et l'utilisation des ressources en eau et 4) le renforcement du développement rural. En outre, en réponse aux manifestations du dernier semestre de 2019, le ministère de l'Agriculture a proposé un plan d'action rurale pour un Chili plus juste, fondé sur un processus participatif d'écoute du monde rural. Le plan repose sur quatre axes stratégiques : 1) gestion des situations d'urgence liées à la sécheresse, 2) qualité de la vie en milieu rural, 3) soutien de l'agriculture familiale et des petites et moyennes entreprises agricoles et 4) transparence et bonnes pratiques commerciales. Dans ce nouveau contexte, l'Institut national de développement agricole (*Instituto de Desarrollo Agropecuario – INDAP*), l'organisme de promotion de la petite agriculture, a lancé un plan de modernisation de trois de ses principaux programmes. Il a également défini des axes de travail visant à promouvoir les associations d'agriculteurs et à améliorer l'accès aux marchés, afin d'accroître le nombre des petits exploitants présents sur les marchés intérieurs et les marchés d'exportation importants.

Le ministère de l'Agriculture a mis sur pied le plan national *Más Unidos* (« resserrons les liens »), qui a été lancé en août 2019, pour encourager les associations de producteurs. Le ministère a créé également le projet *Agro+*, un instrument conçu pour renforcer les associations d'exploitants agricoles et forestiers au moyen de modèles modernes et formalisés de coopération et de structures organisationnelles. Enfin, la politique nationale de développement rural, destinée à atténuer les inégalités territoriales et soutenue par 12 ministères, a été promulguée début 2020. L'adoption de ce texte vise à améliorer l'accès aux services publics et la qualité de ceux-ci ainsi que la connectivité des régions les plus pauvres du pays.

En 2019, le Service d'inspection de l'agriculture et de l'élevage (SAG), chargé de la santé des végétaux et des animaux, a développé une plateforme web intitulée « *Portal Productor RPF/Red de Pronóstico Fitosanitario* » (site web de prévision phytosanitaire au service des agriculteurs), qui permet d'alerter précocement les exploitants sur les risques liés à des ravageurs.

Un nouvel accord pour une agriculture durable a été signé en 2019 par différents organismes publics, dont l'Office des études et des politiques agricoles (ODEPA), l'INDAP, l'Office de développement de la production (CORFO), l'Agence chargée des questions de durabilité et de changement climatique (ASCC) et la Fondation pour l'innovation agricole (FIA). Cet accord s'inscrit dans la continuité des travaux accomplis dans le cadre du plan pour une agriculture durable.

Durant 2019, la partie centrale du sud du Chili a connu la sécheresse la plus grave que le pays ait subie au cours des 100 dernières années. Plusieurs mesures ont été prises pour faire face aux conséquences de cette sécheresse, notamment un renforcement des disponibilités en eau (construction d'infrastructures d'irrigation) et de l'efficacité d'utilisation de cette ressource (grâce à des systèmes d'irrigation sous pression), l'amélioration des systèmes de distribution et la construction de barrages. Le programme de développement durable de la filière agroalimentaire a été lancé et l'élaboration de la boîte à outils pour l'établissement des normes de durabilité a été menée à bien. Par ailleurs, des normes de durabilité ont été définies pour les secteurs de production porcine, avicole et laitière. Sur le plan de l'action climatique, le Chili a défendu la Plateforme d'action climatique sur l'agriculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PLACA), lancée dans le cadre de la COP25, sous la présidence du Chili.

Évaluation et recommandations

- La politique agricole du Chili continue d'évoluer dans le bon sens, créant peu de distorsions du marché et affichant une ESP moyenne de 2.7 % des recettes agricoles brutes sur la période 2017-19. Le soutien total à l'agriculture pèse moins sur l'économie que ce n'est le cas dans la plupart des pays de l'OCDE, puisqu'il ne représente que 0.3 % du PIB en 2019.
- Les aides apportées à l'agriculture mettent en avant la fourniture de services essentiels pour ce secteur. C'est ainsi que les services d'intérêt général absorbent 51 % du total des dépenses publiques consacrées à l'agriculture, en grande partie allouées aux infrastructures d'irrigation, à l'inspection et au contrôle et aux systèmes de connaissances et d'innovation agricoles.
- Les paiements ciblent les petits producteurs et les producteurs autochtones, mais l'efficacité de ces mesures devrait faire l'objet d'une attention vigilante. Des évaluations d'impact devraient être réalisées de façon systématique, car ces paiements représentent l'autre moitié du total des dépenses publiques, à peu de chose près. Les paiements directs ciblant les petites exploitations ont pour but de renforcer la productivité et la compétitivité, d'améliorer les systèmes d'irrigation au niveau des exploitations et de restaurer les sols dégradés.
- Étant donné le nombre croissant de projets et de programmes agricoles créés en dehors du champ de responsabilité du ministère de l'Agriculture, la coordination entre ministères et organismes devient toujours plus importante, tout comme la nécessité de disposer de dispositifs éprouvés d'évaluation de ces programmes, en particulier lorsque ces derniers nécessitent des sommes d'argent importantes.
- Les programmes de soutien créés au niveau régional par des administrations régionales se multiplient également, rendant tout aussi nécessaire le renforcement des processus de coordination, de communication et de reddition de comptes entre administrations régionales et nationales pour éviter toute redondance, que ce soit dans l'action ou les soutiens, et contribuer ainsi à une meilleure gouvernance publique.
- Le Chili s'est engagé à réduire de 30 % ses émissions de GES à l'horizon 2030 (par rapport aux niveaux de 2007). Plusieurs plans nationaux ont été mis en place, mais aucun d'eux ne comporte d'objectifs d'atténuation propres à l'agriculture. Parallèlement, le plan national d'adaptation au changement climatique liste 21 mesures d'atténuation du changement climatique et d'adaptation aux effets de celui-ci, centrées principalement sur la gestion de l'eau, la recherche, l'information et le renforcement des capacités, la gestion du risque et les assurances agricoles, et la gestion des

forêts. Entre décembre 2019 et fin 2021, ce plan pour l'agriculture sera actualisé, dans l'optique de le renforcer et d'en accentuer la perspective régionale.

Mesures en rapport avec la pandémie de COVID-19

Agriculture

Le ministère de l'Agriculture a créé un groupe de travail réunissant les parties intéressées des principales filières agroalimentaires (bœuf, volaille, porc, œufs, produits laitiers, semences, blé/farine, riz, avoine, fruits et légumes) pour surveiller la progression de COVID-19. Le ministère de l'Agriculture a lancé un site web¹ consacré à l'épidémie à l'intention du secteur agroalimentaire et des petits exploitants, qui peuvent y trouver des recommandations et les informations qui les concernent.

Chaîne d'approvisionnement agroalimentaire

Le ministère de l'Agriculture a mis en place un comité d'approvisionnement, auquel participent des représentants du secteur privé, pour coordonner les actions conjointes, centraliser les informations et garantir l'approvisionnement alimentaire de la population. Les membres du comité se réunissent à intervalle rapproché pour se concerter.

Protection des consommateurs

L'agriculture fait partie des infrastructures vitales ; à ce titre, elle est exclue de certaines restrictions de mobilité et ses besoins sont prioritaires sur le réseau de transport. Les procédures de contrôle de l'importation et de l'exportation ont été simplifiées, de sorte que des copies numériques des certificats phytosanitaires sont acceptées et les inspections sur site à la frontière sont réduites. La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), les partenaires commerciaux les plus directement concernés et le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont été informés de ces changements.

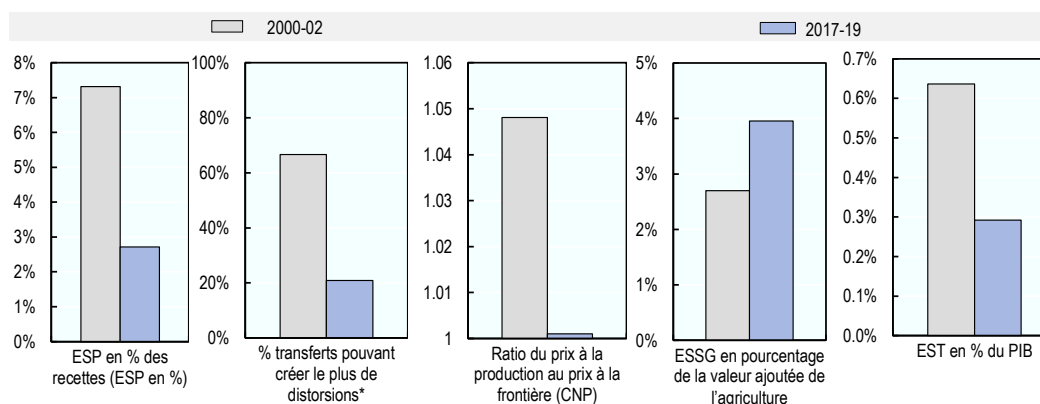
Les 60 % les plus pauvres de la population ont reçu une aide exceptionnelle de 50 000 CHL (71 USD) par famille. En outre, le gouvernement met en place un revenu familial d'urgence pour les 60% les plus pauvres de la population, dont les revenus proviennent principalement de sources informelles. Le paiement doit être effectué pendant trois mois en fonction de la taille de la famille et du niveau de sa vulnérabilité et en diminuant mensuellement. Une famille de quatre personnes parmi les 40% les plus pauvres de la population devrait recevoir environ 260 000 CHL pour le premier mois. Cette mesure devrait bénéficier à environ 4,5 millions de Chiliens.

L'Institut national de développement agricole (INDAP), qui concentre son action sur les petits exploitants et les exploitants familiaux, a mis en place deux mesures de soutien économique :

- Les taux d'intérêt des prêts en cours ont été réduits, une mesure susceptible de bénéficier à 3 369 petits exploitants. Les taux d'intérêt des nouveaux prêts ont également été réduits, ce qui concerne 9 271 petits exploitants.
- Le remboursement des crédits a été rééchelonné et leur date d'expiration différée de 120 jours, sans frais. Cette mesure profite à 29 580 petits exploitants.

Des assortiments alimentaires ont été fournis aux familles les plus pauvres dont les enfants scolarisés mangent normalement à la cantine, et qui ont de ce fait été touchées par la fermeture des écoles.

Graphique 7.1. Chili : Évolution du soutien à l'agriculture



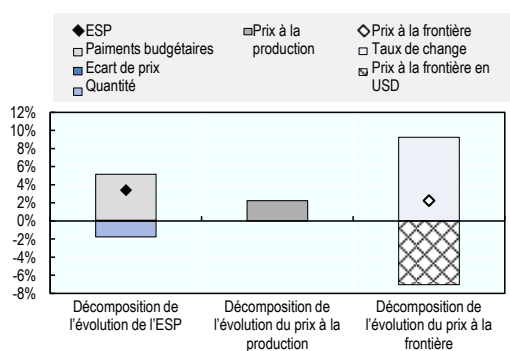
Note : * Part des transferts pouvant créer le plus de distorsions, dans les transferts cumulés aux producteurs.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934145826>

Le soutien aux agriculteurs mesuré par l'ESP en % est passé de 7.3 % sur la période 2000-02 à 2.7 % sur 2017-19. Ce soutien est l'un des plus faibles des pays membres de l'OCDE et prend principalement la forme de paiements directs, dont les petites exploitations sont les principales bénéficiaires. Le Chili a réduit les formes d'aide entraînant le plus de distorsions, qui ne représentent désormais que 21 % de l'ensemble des transferts aux producteurs. Le soutien aux producteurs se compose essentiellement de subventions aux intrants, notamment en faveur de la formation de capital fixe. Les prix à la production sont pratiquement alignés sur les prix mondiaux (graphique 7.1). Les dépenses consacrées aux services d'intérêt général (comptabilisées dans l'ESSG) équivalaient à 4 % de la valeur ajoutée de l'agriculture sur la période 2017-19, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Le (faible) soutien total à l'agriculture (indiqué par l'EST), quant à lui, représentait 0.3 % du PIB sur la période 2017-19. Le soutien aux services d'intérêt général représentait la moitié environ du soutien total (EST), toujours sur la période 2017-19. Le soutien aux producteurs (ESP en %) a augmenté légèrement en 2019 en raison d'une hausse des dotations budgétaires, qui a plus que compensé une petite baisse du soutien des prix du marché (SPM) (graphique 7.2). Les transferts au titre d'un seul produit se limitent à un soutien modeste du sucre et du maïs (graphique 7.3).

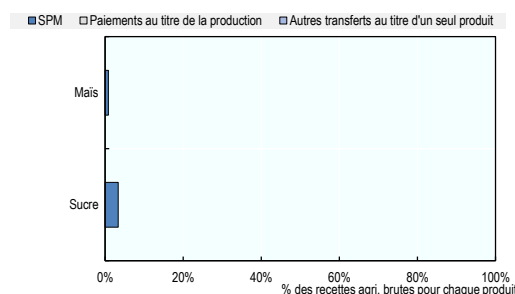
Graphique 7.2. Chili : Moteurs du changement de l'ESP, 2018 à 2019



Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934145845>

Graphique 7.3. Chili : Transferts au titre de produits spécifiques (TSP), 2017-19



Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888934145864>

Tableau 7.1. Chili : Estimations du soutien à l'agriculture

Millions USD

	2000-02	2017-19	2017	2018	2019p
Valeur totale de la production (en sortie de l'exploitation)	4 806	13 979	13 931	14 714	13 291
dont : part des produits SPM (%)	72.9	69.4	66.7	69.8	71.7
Valeur totale de la consommation (en sortie d'exploitation)	4 118	10 730	10 685	11 502	10 001
Estimation du soutien aux producteurs (ESP)	369	390	417	387	365
Soutien au titre de la production des produits de base	227	14	22	14	7
Soutien des prix du marché ¹	227	14	22	14	7
Soutien positif des prix du marché	228	14	22	14	7
Soutien négatif des prix du marché	-1	0	0	0	0
Paievements au titre de la production	0	0	0	0	0
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	140	354	360	364	338
Utilisation d'intrants variables	21	67	66	68	67
avec contraintes sur les intrants	0	0	0	0	0
Formation de capital fixe	85	195	199	201	183
avec contraintes sur les intrants	66	97	103	99	89
Services utilisés sur l'exploitation	35	92	94	95	88
avec contraintes sur les intrants	7	37	36	35	40
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev courants, production requise	1	21	35	9	21
Au titre des Recettes / du Revenu	0	0	0	0	0
Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux	1	21	35	9	21
avec contraintes sur les intrants	1	21	35	9	21
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement variables	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Avec taux de paiement fixes	0	0	0	0	0
avec exceptions sur les produits	0	0	0	0	0
Paievements sur critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Retrait de ressources à long terme	0	0	0	0	0
Production de produits particuliers autres que produits de base	0	0	0	0	0
Autres critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
Paievements divers	0	0	0	0	0
ESP en pourcentage (%)	7.3	2.7	2.9	2.6	2.7
CNP des producteurs (coeff.)	1.05	1.00	1.00	1.00	1.00
CNS aux producteurs (coeff.)	1.08	1.03	1.03	1.03	1.03
Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)	103	449	432	464	453
Système de connaissances et d'innovation agricoles	22	84	84	96	73
Services d'inspection et de contrôle	3	104	92	101	120
Développement et entretien des infrastructures	67	246	239	251	247
Commercialisation et promotion	10	15	16	15	13
Coût du stockage public	0	0	0	0	0
Divers	1	0	0	0	0
ESSG en pourcentage (% de l'EST)	22.0	53.6	50.9	54.5	55.3
Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)	-317	-35	-47	-31	-25
Transferts des consommateurs aux producteurs	-226	-14	-22	-14	-7
Autres transferts des consommateurs	-92	-22	-30	-17	-18
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	1	2	5	0	0
ESC en pourcentage (%)	-7.5	-0.3	-0.4	-0.3	-0.3
CNP des consommateurs (coeff.)	1.08	1.00	1.00	1.00	1.00
CNS aux consommateurs (coeff.)	1.08	1.00	1.00	1.00	1.00
Estimation du soutien total (EST)	472	839	849	851	818
Transferts des consommateurs	318	36	52	31	25
Transferts des contribuables	245	825	827	837	811
Recettes budgétaires	-92	-22	-30	-17	-18
EST en pourcentage (% du PIB)	0.6	0.3	0.3	0.3	0.3
Estimation du soutien budgétaire total (ESBT)	244	825	827	837	811
ESBT en pourcentage (% du PIB)	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Déflateur du PIB (2000-02=100)	100	224	219	223	229
Taux de change (monnaie nationale par USD)	621.08	664.63	648.68	641.90	703.31

Note : p : provisoire. CNP : Coefficient nominal de protection. CNS : Coefficient nominal de soutien.

S/Na/Rec/Rev : Superficie cultivée/Nombre d'animaux/Recettes/Revenu.

1. Le soutien des prix du marché (SPM) s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale. Les produits SPM pour le Chili sont : le blé, le maïs, les pommes, le raisin, le sucre, les tomates, le lait, la viande bovine et porcine, la volaille, les œufs, les myrtilles, les cerises et les pêches.

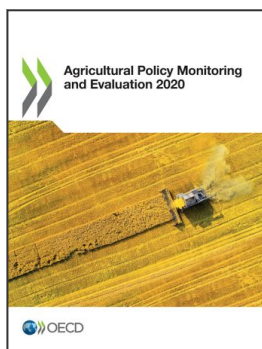
2. Les séries chronologiques sur la valeur de la production, la consommation, la production et les prix à la production de plusieurs produits ont changé, car des données nouvelles et plus fiables ont été obtenues par le gouvernement national. Par conséquent, les estimations peuvent différer des années précédentes.

Source : OCDE (2020), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE* (base de données).

<http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>

Note

¹ <https://covid19.minagri.gob.cl/>.



Extrait de :

Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2020

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/928181a8-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2020), « Chili », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2020*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9ee7d091-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.